Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240216-2024_02_04-DE

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 février 2024

Nombre de membres
- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Daniel TARDET, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Nadine GIRARD, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Élodie SUTRA, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Madame Nathalie PIATTO.
Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GRENON.
Étaient absents représentés : Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Madame Émilie GIRAUD, Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON Monsieur Younes BIAR qi a donné pouvoir à Madame Rozenn PETOT Monsieur Didier TOUVRON qui a donné pouvoir à Madame Nathalie PIATTO
Étaient absents et non excusés :
Étaient également présents : Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, du service Citoyenneté.
Convocation envoyée le : 9 février 2024 - **Affichage en Mairie le** : 9 février 2024

2024.02.04 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION A2MAINS

Madame **Catherine DESPREZ**, Maire de Surgères, rappelle aux membres du Conseil qu'une convention de partenariat avait été conclue avec l'association A2Mains, pour les besoins de son activité, et que cette dernière est arrivée à son échéance.
Elle soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention de partenariat 2024-2026 comprenant :

- Les engagements des parties prenantes,
- Le contrôle d'utilisation des fonds publics,
- Le stationnement des véhicules dans la cour de la Demeure du Régisseur…

Le projet de convention a été envoyé aux élus avec la convocation au présent conseil

Madame le Maire, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240216-2024_02_04-DE

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la commune et l'association A2mains,
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier d la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le 16 février 2024,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint,

Nicolas **JOYET**.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr